



**Modalités en vigueur
au 1^{er} janvier 2010**

Les aides financières de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

La surveillance des milieux aquatiques, l'impact des pressions de l'activité humaine sur le milieu, l'évaluation des performances de technologies et de l'efficacité des investissements, font partie intégrante des missions de l'agence de l'eau.

Les données collectées au travers des réseaux de surveillance et les études de connaissance générale permettent d'orienter la décision des acteurs de l'eau et de guider l'action.

Une grande part de ces réseaux de mesures et des études est conduite par l'agence de l'eau elle-même. Les autres sont généralement conduits par les collectivités, avec l'aide financière et technique de l'agence.



La politique de l'agence de l'eau dans le domaine de la connaissance

L'agence de l'eau conduit ou finance des réseaux de mesures et des études dont les résultats permettent de proposer des stratégies ou des programmes d'actions : modélisations, études économiques, études de compréhension du fonctionnement des milieux aquatiques, études sur les usages de l'eau ou les technologies associées.

Les études

Elle subventionne notamment les études des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage), les études de connaissance des territoires préalables aux contrats territoriaux, l'évaluation des performances de dispositifs novateurs.

Les réseaux de suivi des milieux aquatiques

S'agissant des réseaux de mesure, elle finance ceux qui s'intègrent ou qui complètent le programme de surveillance établi conformément à la directive cadre sur l'eau.

Les bénéficiaires

Collectivités territoriales, structures porteuses des Sage et des contrats territoriaux...

Les conditions

- Les conditions pour bénéficier d'une subvention de l'agence figurent dans le document *Règles générales d'attribution et de versement des subventions de l'agence de l'eau Loire-Bretagne*. Ce document est consultable sur www.eau-loire-bretagne.fr.
- La demande de subvention doit être déposée avant tout engagement juridique ou début d'exécution de l'opération. Le bénéficiaire doit associer l'agence de l'eau aux actions de communication liées à la réalisation de l'opération.
- Les rapports d'études financées par l'agence de l'eau sont mis en ligne sur le site www.eau-loire-bretagne.fr. Conformément au schéma national des données sur l'eau (SNDE), les données issues des réseaux publics ou subventionnés, doivent être transmises par leur producteur aux banques de données officielles, en respectant le format national défini par le Sandre – service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau. Elles sont ainsi mises à disposition du public via internet dans des bases nationales ou de bassin, ce qui n'exclut pas une éventuelle valorisation complémentaire par des observatoires locaux.

Les subventions n'ont pas un caractère systématique. Leur attribution, voire la modulation de leur niveau, est fonction des possibilités financières de l'agence et de l'efficacité attendue des projets concernés.

Le présent document constitue une information à caractère général. Dans tous les cas, pour connaître les aides dont peut bénéficier votre projet, prenez contact avec les services de l'agence de l'eau.

Les actions aidées

Nature de l'action	Taux de subvention
Études pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un Sage	60 %
Études préalables à la signature d'un contrat territorial Bilan, évaluation de fin de contrat	50 %
Autres études générales	50 %
Réseaux de suivi de la qualité des milieux aquatiques (cours d'eau, plans d'eau, nappes, eaux littorales) et réseaux de suivi quantitatif (piézométrie et hydrométrie)	50 %

Dans le bassin Loire-Bretagne, une agence pour l'eau

Pour l'eau et les milieux aquatiques, l'agence de l'eau Loire-Bretagne s'engage depuis plus de 40 ans aux côtés des élus et des usagers de l'eau.

Pour agir, elle perçoit des redevances calculées en fonction des quantités d'eau prélevées et des pollutions rejetées. Grâce à la contribution de tous, l'agence de l'eau apporte des aides aux actions d'intérêt commun pour préserver l'équilibre des milieux aquatiques et mieux gérer les ressources en eau du bassin Loire-Bretagne.

Aides et redevances sont définies dans le cadre d'un programme pluriannuel approuvé par le conseil d'administration de l'agence de l'eau et le comité de bassin qui réunissent toutes les catégories d'usagers de l'eau.

L'agence de l'eau, ce sont aussi 330 collaborateurs qui, au siège et dans six délégations régionales, assurent sa présence et son conseil auprès de ses partenaires.

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire national métropolitain. Il concerne 10 régions, 36 départements en tout ou partie, plus de 7300 communes et 12 millions d'habitants.

Ensemble, prenons soin de l'eau !

Délégation Armor-Finistère

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue du Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armor-finistere@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Anjou-Maine

17 rue Jean Grémillon
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
anjou-maine@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

Avenue Buffon - BP 6339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
webmestre@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

7 rue Paul Langevin
45071 ORLEANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 25 08 40 - Fax : 02 38 25 08 59
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Ouest atlantique

1 rue Eugène Varlin - BP 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
ouest-atlantique@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette - BP 40
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

Centre Onslow - 12 avenue Marx Dormoy
63058 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

Retrouvez tout le détail des aides et des redevances du 9^e programme sur
www.eau-loire-bretagne.fr



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



sur papier PEFC sous licence 10-31-1881



CONCEPTION, RÉALISATION : Agence de l'eau Loire-Bretagne/DIC/Janvier 2010 - Photo de couverture : J. L. Aubert/AELB - IMPRESSION : Imprimerie Nouvelle (45) - Imprim'vert